

Sud-Ouest 3/07/09



Monique Sémavoine, maire de Mazères-Lezons et son adjoint discutent du projet de digue au bord du gave. PHOTO JEAN-LOUIS DUZERT

Une digue pour protéger les habitants

MAZERES-LEZONS
Certaines zones inondables seraient préservées grâce à une digue

« Notre combat vise à obtenir la protection des personnes et des biens. Avec cette digue, nous sommes sur la bonne voie », Michèle et Gérard Moreau sont soulagés. Les responsables de l'Association de défense des intérêts des habitants de Mazères-Lezons (ADIHML) sont en lutte depuis 2002, comme 160 autres personnes. C'est à cette date que le PPRI (Plan de prévention des risques inondation) a classé deux lotissements de Mazères-Lezons en zone inondable.

Une solution transitoire

Cette partie du territoire est devenue « dangereuse » depuis l'établissement de la rocade de contournement, en 1992. Celle-ci forme une sorte de barrage qui aggraverait la situation en cas d'inondation du gave. Les riverains sont donc confrontés à un risque réel, leurs biens sont dévalués et ils ne peuvent faire ni travaux ni constructions. Sans parler des aménagements (élever la chaudière, par exemple) à réaliser lorsque l'on vit en zone inondable. Tous ont refusé de faire des travaux : « Nous n'avons rien demandé à personne et en plus nous devons payer, sans percevoir aucune aide financière ! », proteste Michèle Moreau. Alors depuis 2003,

l'ADIHML et la mairie cherchent une solution. Ils se sont mis d'accord sur la construction d'une digue, qui permettrait un écoulement de l'eau.

« Réviser le zonage »

Depuis six ans, des études de faisabilité ont été menées. Aujourd'hui, le dossier avance. Une réunion publique, à l'initiative de la mairie, a eu lieu vendredi dernier. Les Mazerois semblent apprécier l'idée. Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, financeur et maître d'ouvrage, a validé le projet sur papier. Mais la délibération sera soumise au vote à l'automne, et d'autres études doivent être menées en 2010. Les travaux, d'un montant de 500 000 euros, devraient débuter, au mieux, en 2011, et durer entre trois et six mois. Reste à composer avec les sept propriétaires fonciers qui ont leurs terrains sur la zone de construction. « Nous allons négocier, mais c'est aussi aux particuliers de prendre leurs responsabilités », note Monique Sémavoine, maire (Modem) de Mazères-Lezons.

La bataille n'est donc pas encore gagnée. Et cette digue n'est qu'un pis-aller. « Nous voulons avant tout protéger. Mais le mieux serait de pouvoir réviser le zonage du PPRI », souligne l'édile. Car une fois à l'abri des inondations, les riverains seront en sécurité, certes. Néanmoins, leurs terrains seront toujours dévalués et les travaux toujours prescrits.

Amélia Blanchot